

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 13. — Janvier 1890.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1890

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. —
 M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. —
 M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de
 Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). —
 M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de
 Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix
 de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. —
 M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert.
 — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. —
 M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron
 Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le
 Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
 M. Cossin, *secrétaire*.
 M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
 M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
 M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier	Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Delmont, Ferraud, Fossiez, Pecquet,
 Simon Compiègne, Tassin, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Denizot.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair.
Secrétaire : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros.
Délégué : M. Punant.
 LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier.
Secrétaire : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Huss.
Délégué : M. Cendrier.
 NANTEUIL-LE-HAULOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy
 et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délio.
Trésorier : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
 PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice Présid.* : M. Payen.
Secrétaire : M. Gaillardin. *V.-Secr.* : M. Lemercier. *Trésorier* : M. Jaunet.
Délégué : M. Lefebvre.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
 DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

QUINZIÈME EXPOSITION

DE

LÉGUMES, FRUITS, FLEURS COUPÉES, PLANTES EN POTS,
 DE SERRE CHAUDE OU TEMPÉRÉE,
 D'ORANGERIE ET DE PLEINE TERRE, D'INSTRUMENTS NOUVEAUX
 OU PERFECTIONNÉS UTILES A L'HORTICULTURE
 QUI AURA LIEU A CRÉPY-EN-VALOIS
 dans la seconde quinzaine de juillet.

Extraits du Règlement.

1^o Les Horticulteurs et Amateurs, faisant ou non partie de
 la Société, sont invités à prendre part à l'Exposition qui aura
 lieu à Crépy-en-Valois, dans le courant du mois de juillet
 prochain ;

2^o Des médailles d'or, de vermeil et d'argent seront mises
 à la disposition du Jury.

La date précise et le Règlement complet de l'Exposition
 seront publiés dans un prochain Bulletin.

Approuvé en assemblée générale :

Le Président de la Commission :

LEGROS, de Crépy-en-Valois.

Les Membres de la Commission,

MATHIOU, CLUET, PUNANT, FRANCOLIN,

FASQUELLE, GODART (Auguste), BÉRY.

Vu et approuvé :

Le Président de la Société,

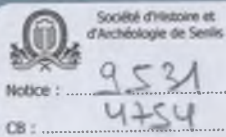
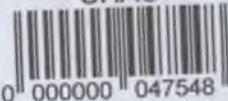
THIRION.

Le Secrétaire général,

G. DELAMOTTE.

XIII^e VOLUME. — N^o 13. — JANVIER 1890.

SHAS



PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 JANVIER 1890.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis à l'unanimité comme Membres de la Société :

MM. BOHN, jardinier fleuriste, 27, Grande-Rue, à Chantilly.

CHARLES (Louis), jardinier commerçant, à Rully.

LERAMBERT, pépiniériste, à Verneuil.

HAVY (Théophile), rentier, à Verneuil.

HAVY (Constantin), cultivateur, à Verneuil.

Sont présentés :

MM. AUBERT (Charles), garçon jardinier, chez M. Pichon,
à Villers-Saint-Paul.

HEC, jardinier, chez M. Guérard, à Senlis.

SAVARY, avoué, à Senlis.

M. le Président, au nom de la Société, et aux applaudissements unanimes des Membres présents, adresse des félicitations à M. Brochon vice-président, nouvellement nommé officier de l'Instruction publique.

M. Brochon, remercie l'Assemblée de la sympathie qui lui est montrée, et profite de cette circonstance pour assurer à la Société son dévouement.

M. le Président annonce le décès d'un de ses membres les plus sincères, M. Armand Morel, de Bargny, que la mort a enlevé tout jeune encore.

L'assemblée s'associe aux sentiments de regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président fait ensuite part du décès de M. Jules Courtois, inventeur de la taille trigemme, président honoraire de la Société d'Eure-et-Loir.

Notre Société envoie ses compliments de condoléance à la Société d'Eure-et-Loir.

M. le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance, dans laquelle se trouve une lettre de M. Forgeot, horticulteur à Paris, quai de la Mégisserie, 6, qui envoie à la Société pour être cultivés au jardin à titre d'essai :

1° Pois mange-tout à cosse jaune d'or, 1 kil.;

2° Haricot prodige à rames à grain vert, 1 kil.;

3° Pomme de terre parisienne, 7 kil.

Des remerciements sont votés à M. Forgeot, et un rapport sera dressé par M. le Professeur aussitôt la récolte faite.

Sur le rapport de M. Lebrasseur, les décisions prises par le Conseil d'administration sont adoptées, et il est décidé que l'Exposition bisannuelle aura lieu cette année à Crépy-en Valois, dans la seconde quinzaine de juillet.

Une médaille d'argent de 4^e classe est décernée à M. DUDRUMET, jardinier chez M. de Waru, pour ses apports en séance pendant l'année 1889.

M. Lozet, professeur, fait une conférence très intéressante sur l'anatomie végétale, avec dessins à l'appui de sa démonstration.

Après le tirage de la loterie, la séance est levée à quatre heures.

Apport en séance :

M. DUDRUMET : Un lot d'Orchidées; un lot de Cyclamens un lot de Primevères. — *Mention très honorable.*

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1889. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Lot artistique, 3 points.

2° Lot de légumes, 3 points.

3° Lot de légumes, 2 points.

Le premier lot est réclamé par M. CHARLES, jardinier chez M. Valadon, à Nanteuil; le second, par M. BONNAIRE, jardinier, chez M. Pouchard, à Chevreuille; le troisième, par ledit M. CHARLES.

Election du Bureau.

L'ancien Bureau est réélu par 17 voix et 2 bulletins blancs sur 49 votants.

Distribution des Récompenses.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION.

Après un discours intéressant et très applaudi du président, il est procédé à la distribution des récompenses : 1° pour visites de jardins ; 2° pour les apports en séance.

Visites de Jardins :

Médaille de vermeil, 1^{re} classe : M. TASSART, chez M. Rudault, à Nanteuil;

Médaille de vermeil, 2^e classe : M. BONNAIRE, chez M. Pouchard, à Chevreuille;

Médaille d'argent, 1^{re} classe : M. CHARLES, chez M. Valadon, à Nanteuil.

Apports en séance :

Médaille de vermeil, 1^{re} classe : M. CHARLES, chez M. Valadon;

Médaille de vermeil, 2^e classe : M. BONNAIRE, chez M. Pouchard.

Médaille d'argent, 2^e classe : M. THIOL, chez M. Daragon.

Médaille d'argent, 3^e classe : M. GALLARD, chez M. Chevet.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1890.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Thirion, président de la Société.

Sont présents :

1° MM. les Membres du Bureau de la Section centrale;

2° MM. Chopinet, Punant, Choron, Cluet, Fasquelle, Béry, Courson, Garnotel, Mathiou, Godart, Legros (de Crépy), Liégeois, Legros (de Rouville), et Francolin, membres de la Section de Crépy.

M. le Président rappelle que le Règlement de la Société prescrit la tenue, tous les deux ans, d'une Exposition au siège de l'une des Sections au moment du Concours d'agriculture. Le Conseil municipal de la ville de Crépy, répondant au désir exprimé par le Conseil d'administration de la Société, a voté une somme de trois cents francs destinée à faire face aux frais qui résulteront de l'organisation de ladite Exposition en 1890 à Crépy.

Sur la proposition de M. Thirion, il est ensuite procédé à la nomination d'une commission chargée d'organiser lorsqu'il y aura lieu l'Exposition.

Sont nommés : MM. Punant, Cluet, Mathiou, Legros, Béry, Fasquelle, Godart et Francolin.

La Section arrête ensuite le texte du Règlement à imposer à tous les exposants. Elle décide, sur la proposition de M. Vantroys, que dans un but de propagande utile à la Société, un exemplaire de ce Règlement sera envoyé aux

propriétaires, jardiniers, amateurs etc., susceptibles de prendre part à l'Exposition.

Apport de M. Courson.

M. COURSON, membre sociétaire de la Section, a fait l'apport de :

1° Un lot de pommes de Bondy, de sa récolte de 1888;

2° Un bouquet composé d'ellébore, d'anémone, de laurier-thym et chamæcerasus.

La commission propose de lui accorder pour cet apport une *mention honorable*.

RAPPORT

Sur les Raisins de Table

DE M. FRANÇOIS MARC,

HORTICULTEUR A NOTRE-DAME-DU-VAUDREUIL (EURE).

Le système de culture de M. Marc est absolument le contraire des errements suivis à Thomery et à Conflans; ainsi, toutes ses Vignes proviennent de boutures, jamais de couchages. Il plante une bouture de deux ans directement au pied du mur, comme un arbre fruitier, et il ne l'enterre que jusqu'au collet des racines, jamais plus; cette bouture produit, à la deuxième année, des sarments de 3 à 4 mètres. M. Marc les laisse pousser en longueur tant qu'ils veulent; qu'il s'agisse d'une Vigne nouvelle ou d'une Vigne ancienne, il ne pince jamais le sarment de prolongement. Au printemps, il taille sur un très long bois. 1 mètre, 1^m30 quelquefois, ainsi que nous l'avons constaté, et, à notre grand étonnement, nous avons constaté aussi que tous les yeux étaient sortis et avaient fourni autant de coursons.

Notre habile viticulteur surveille avec attention le départ

de la végétation, et dès que la première grappe se montre sur le bourgeon nouveau, il le pince immédiatement à l'état herbacé, juste au-dessus de cette grappe, la seule qu'il conserve. Il supprime radicalement aussi à l'état herbacé le faux-bourgeon qui repousse ensuite, et de même pendant toute la saison, de sorte que tous les sarments à fruits n'ont qu'une très faible longueur, se tiennent sans palissage, et ne portent invariablement qu'une seule grappe et trois feuilles au plus, l'une à l'opposé de la grappe et les deux autres *au-dessous*; les faux-bourgeons qui poussent à l'aisselle de ces deux dernières feuilles sont eux-mêmes pincés d'abord à une seule feuille, et plus tard entièrement supprimés.

M. Marc déclare qu'en agissant ainsi, il refoule toute la sève sur la grappe et obtient une maturité beaucoup plus avancée qu'avec le système de Thomery et de Conflans, qui est absolument le contraire du sien, puisque l'on supprime les feuilles du bas en conservant les supérieures. C'est donc, selon lui, grâce à son mode de pincement continu du sarment fruitier qu'il obtient, sous un climat défavorable, la maturité de Raisins qui demandent ordinairement une grande somme de chaleur; et cela nous a paru du reste évident, car nous ne pouvons expliquer autrement les excellents résultats qui ont été obtenus.

Les vignes de M. Marc ne sont jamais fumées; il ne les laboure pas, mais il tient très propre la plate-bande, large de 2 mètres, qui longe les espaliers. Il répand de la sciure de bois sur la surface, afin que la terre ne colle pas aux pieds.

Les coursons ne portent qu'un seul sarment, jamais de remplacement; il taille ce sarment à un œil, quelquefois à deux yeux, selon la variété; et, par suite du pincement rigoureux, les yeux de la base sont toujours gros et bien constitués, et le débouillage se fait de bonne heure. Le ciselage est pratiqué sur toutes les grappes; celles-ci, quoique uniques sur chaque sarment, ne sont pas très volumineuses; mais les grains sont généralement gros, presque aussi gros

que ceux des variétés semblables obtenus à l'air libre, à Thomery. Enfin, l'incision annulaire a été pratiquée sur quelques variétés, mais très peu, car, avec le système indiqué ci-dessus, elle n'est ni nécessaire, ni utile.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture de France*).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Communication de M. Victorien sur les engrais chimiques employés en horticulture. — J'ai fait l'essai, au château de Boissy, dans une terre maigre, légère, sablonneuse, employant le *superphosphate* que j'avais acheté chez M. Dubois, un de nos vice-présidents, sur des potirons, des cardons, des piments, des pommes de terre et des haricots, et notamment avec un compost de terre pour élever en châssis et empoter des cyclamens; j'ai eu un résultat magnifique. Ce que j'ai remarqué principalement, c'est la fraîcheur que conserve à la terre le *superphosphate*, qui économise les bras et l'eau, ce qui est souvent le plus fatigant pour les jardiniers qui n'ont pas la facilité d'arroser à la lance.

Voilà comment j'ai procédé : J'ai mis, en semant mes cardons sur place, fin avril, 450 gr. par pied, de *superphosphate*, sur 400 pieds, ce qui m'a fait 15 kilog.

Pour les potirons, j'ai fait lever dans des godets sous châssis mes graines et quant je n'ai plus craint les gelées, fin de mai, j'ai fait des trous et au lieu d'enfouir une brouettée de fumier, ce que l'on fait généralement, j'ai mis la même quantité d'engrais que pour les cardons, soit 450 gr. par pied, j'ai alors mis mes potirons en pleine terre, j'ai arrosé quelquefois pour faciliter la reprise et après je n'ai plus arrosé ni potirons ni cardons de toute la campagne. Voilà où j'ai reconnu l'utilité de la fraîcheur du *superphosphate*, économisant les bras des jardiniers et coûtant moins cher que du fumier.

Pour les cyclamens, j'ai semé mes graines en terrine et mis

en serre chaude près du verre; après le repiquage, encore en serre chaude, j'ai fait un mélange de terre de bruyère, de terreau un peu sablonneux et j'ai mis 2 kilos de *superphosphate* bien mélangé pour une brouettée de terre; j'ai mis mes plantes en pépinière et en pleine terre sur une petite couche, mes cyclamens sont venus tellement beaux que j'ai dû les arracher plusieurs fois pour ne pas qu'ils s'étiolent.

Dans le deuxième châssis, où je n'avais pas employé de *superphosphate*, je n'ai pas eu la peine de les replanter plusieurs fois, ils sont restés petits et bien inférieurs aux autres ainsi que pour la floraison, les premiers étaient plus hâtifs comme floraison d'un mois.

J'ai eu des pommes de terre et des haricots énormes et en quantité.

Je ne saurais trop engager nos collègues à employer le *superphosphate* dans les jardins n'ayant pas de fumier suffisamment.

Auguste VICTORIEN,
jardinier chez M. Lefèvre-Pontalis.

(*Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Pontoise*).

*
* *

Destruction du ver blanc par le sulfure de carbone. — De tous les insectes qui ravagent les pépinières, le ver blanc est sans contredit le plus terrible, car l'on s'aperçoit du mal alors qu'il n'y a plus de remède.

De tous les insecticides qui avaient été préconisés jusqu'à ce jour, aucun, que je sache, n'avait donné de bons résultats.

En 1882, voyant mes pépinières envahies par le terrible insecte, j'eus l'idée d'employer le sulfure de carbone, mais craignant que le remède fut plus terrible que le mal, je dus agir avec la plus grande prudence. Il me fallut d'abord savoir si l'insecte succomberait par le sulfure; pour m'en assurer, je fis ramasser dans un carré d'arbres verts 50 vers blancs en parfaite santé.

Dans un grand pot cubant 25 décimètres, après y avoir

mis 20 centimètres de terre dans le fond, je fis 20 trous avec un plantoir à distance égale et je mis dans chacun d'eux un ver blanc; pour qu'ils ne mourussent pas de faim, je leur donnai à chacun une plante de fraisier, dont ils sont assez friands; cela fait, je finis de remplir le pot de terre.

Les trente autres vers blancs furent placés dans une tranchée, une première partie creusée à 30 centimètres de profondeur, la deuxième partie à 70 centimètres; la mise en place des insectes fut la même que celle du pot.

Je laissai mes insectes dans ces conditions pendant huit jours, après quoi j'administrai aux locataires du pot 5 grammes de sulfure; ceux placés dans la tranchée à deux niveaux différents reçurent pour chaque groupe 10 grammes de sulfure.

Je dus attendre huit jours pour m'assurer du résultat obtenu. Sur les 20 vers placés dans le pot, 18 étaient complètement morts, 2 auxquels il restait encore un peu de vie, mais qui étaient noirs, succombèrent dès qu'ils eurent pris l'air.

Pour ceux de la tranchée à 70 centimètres de profondeur, pas un ne survivait; tandis que le tiers de ceux placés à 30 centimètres était encore vivant.

J'attribue la non-réussite de cette dernière, à la profondeur de l'introduction du sulfure.

Le pal injecteur avait 40 centimètres de long, par conséquent 19 centimètres au-dessous des premiers insectes, tandis que ceux placés à 30 centimètres plus profondément que la longueur du pal étaient complètement asphyxiés.

Je conclus de là que l'époque la plus favorable pour faire l'opération est la saison d'hiver jusqu'en avril, époque à laquelle l'insecte est descendu au fond du minage. Des fraisiers que j'avais placés à côté des insectes, il ne restait plus vestige.

J'étais enchanté de ma réussite, mais ce n'était pas tout, il fallait savoir si le remède ne serait pas pire que le mal.

Vers la fin du mois d'août, je fis des épreuves sur les

arbres et arbustes ci-après désignés : les doses administrées par mètre carré furent les suivantes :

Plants de 3 à 4 ans, 10 grammes de sulfure par mètre carré.

Epicéa.	Troènes variés.
Pin du Nord.	Laurier du Portugal.
Cedrus Deodora.	Laurier du Caucase.
Wellingtonia.	Cratægus Lalandii.
Cèdre du Liban.	Cratægus glabra.
Cèdre d'Afrique.	Fusains variés.
Abies Nordmanniana.	Poiriers sur franc.
Abies Douglasii.	Poiriers sur coignassier.
Thuopsis dolabrata.	Pommiers sur franc.
Cryptomeria elegans.	Cerisiers franc et Sainte-Lucie.
Cephalotaxus drupacea.	Pruniers.

Plants de 3 à 4 ans, sulfurés à 5 grammes par mètre carré.

Rosiers francs de pied.	Hortensias variés.
Rosiers tige d'églantier.	Pommiers sur paradis.
Rosiers du Bengale.	Amandiers.
Arbustes à fleurs, 40 variétés.	Pêchers.

De tous ces arbres et arbustes, sulfurés à une époque où ils étaient pour la plupart en végétation, aucun n'a eu à souffrir du traitement. Aussi, le printemps suivant, je n'hésitai pas à faire sulfurer la plus grande partie de mes pépinières et à la dose de 10 grammes par mètre carré.

Dans l'hiver de 1886 à 1887, j'ai fait sulfurer la plus grande partie de mes pépinières à la dose de 10 à 15 grammes par mètre carré; je n'ai eu aucun dégât causé par cet insecte.

FALCONNET jeune,

Horticulteur à Villefranche (Rhône).

(La Pomologie française).

*
* *

La *Revue horticole* est vraiment une mine inépuisable d'enseignements utiles. Dans son numéro du 16 août 1888, p. 380, elle nous initie à une ornementation des plus ingénieuses, qui vient d'être employée dans le parc des Touches, la belle propriété de M. Alfred Mame, en Touraine, Il s'agit

de corbeilles de fleurs composées, soit de Pélargoniums zonales à haute tige, soit d'Héliotropes également à haute tige.

Voici comment procède M. Edmond Pacreau, à qui est due cette heureuse décoration. Il élève ses Pélargoniums zonales en pots, et ne leur laissant qu'une seule tige qu'il étête à des hauteurs variables, par exemple de 0^m,50 à 1 mètre, suivant la dimension de plantes qu'il veut préparer. Il obtient ainsi à l'aide de ces plantes, taillées soit en sphère, soit en cône, soit enfin en fuseau, des corbeilles en amphithéâtre et du plus bel effet. En deux années, les plantes ont une force suffisante pour former ces massifs. On les distance d'un mètre environ les unes des autres et on les étages régulièrement. Le dessous de la corbeille est alors planté avec d'autres Pélargoniums zonales et mieux encore avec des plantes basses et gazonnantes.

Avec cette disposition l'air circule abondamment autour de chacune des plantes. Elles se couvrent littéralement de fleurs, surtout les variétés à fleurs doubles qui, dans les années humides, ont tant de peine à épanouir leurs ombelles.

L'automne venu, on taille les rameaux de l'année au ras de la tige : on epote les plantes dans des vases plutôt étroits que grands, et on les hiverne en serre tempérée, en les tenant un peu au sec ou en demi végétation. Au premier printemps, elles sont rempotées de nouveau avec une terre plus substantielle et arrosées modérément. On se trouve ainsi, au moment de la mise en place, en possession de plantes fortes, trapues, capables de produire de nouveau une tête vigoureuse avec de nombreux scions, qui fleurissent abondamment pendant tout l'été. Toutes les variétés à grande végétation se prêtent très bien à cette culture. M. Pacreau, en nuancant les coloris, a obtenu aux Touches un succès de premier ordre. Ce procédé, employé pour les Pélargoniums et les Héliotropes, pourrait très bien, je crois, s'appliquer aux Fuchsias, aux Lantanas et à de nombreux genres de fleurs.

Leçons d'Horticulture.

FÉVRIER 1890.

Anatomie et Physiologie végétale.

(3^e Leçon).

Leçon pratique : Opération de la Taille.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 2, à 1 heure, au Jardin de de la Société.
<i>Barberie :</i>	Jedi 6, à 10 heures, à la Mairie.
<i>Rully :</i>	Jedi 6, à 2 heures, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 9, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
<i>Plailly :</i>	Jedi 13, à 2 heures, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 16, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Saint-Leu :</i>	Jedi 20, à 10 heures, à la Mairie.
<i>Précy-sur-Oise :</i>	Jedi 20, à 2 heures, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 23, à 2 heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jedi 27, à 2 heures, à la Mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.